

Commission de l'enseignement secondaire

Compte-rendu de la réunion du 14 février 2018

Etaient présents :

- Mesdames Micheline Abergel, Audrey Falloux, Christine Malherbe, Christine de Mestier, Alexandra Pion et Annie Reithmann ;
- Messieurs Paul Andréo, Loïc Depalle, Jean-Marc Epelbaum, Benjamin Jarry, David Jorno, Jean-Pierre Jousse, Alexandre Labadie, Jean-Marie Patier, Patrick Roux, Michel Valadier et Grégoire Van Steenbrugge.

Etait excusée :

- Madame Hélène Sigogneau

Grégoire Van Steenbrugge et Paul Andreo, au nom de la Commission de l'enseignement secondaire de la FNEP ouvrent la réunion. Ils rappellent l'action de la FNEP ces deux dernières années. La représentativité de la FNEP auprès des différents Ministères. La présence de la Fédération dans une quarantaine d'organismes, d'instances et de commissions. L'objet de la réunion porte sur la réforme du Baccalauréat annoncé le jour même par le Ministre de l'Education nationale.

1. Un constat commun

Les participants font plusieurs constats à l'heure de la réforme du baccalauréat :

- Pas un seul groupe d'enseignants ne s'est déclaré favorable à cette réforme ;
- Cette réforme met en difficulté une partie des adhérents de la FNEP car avec l'introduction du contrôle continu, les élèves de terminale des établissements indépendants se trouveraient face à une discrimination encore plus forte qu'aujourd'hui.
- Nos enseignants sont inquiets de savoir quelle sera la place réservée aux établissements indépendants dans le dispositif du nouveau Bac.
- Bien que scolaires, nos élèves seront-ils assimilés à des candidats individuels ? Quels baccalauréats passeront-ils ? La formule du nouveau Bac retenue pour nos établissements détournera-t-elle les familles de nos établissements ?

2. L'action commune proposée par la FNEP

Nos interlocuteurs au sein du Ministère de l'Education nationale doivent tenir compte des 60 000 élèves qu'accueillent nos établissements et en faire mention dans les documents qui paraissent et dans les propositions qui sont formulées. Nous souhaitons faire reconnaître le rôle que nos établissements remplissent dans le paysage éducatif français.

Syndicat Professionnel immatriculé à la Mairie de Paris sous le numéro 20819

FNEP – 9, rue de Turbigo – 75001 PARIS

Tél. : 01.40.23.03.36 – Fax : 01.84.79.03.00 – Site Internet : www.fnep.net

La FNEP est en mesure de faire entendre la voix des établissements indépendants. Par exemple, une délégation de la FNEP a été reçue par Mme la sénatrice Gatel au sujet du texte portant modification des conditions d'ouverture d'établissements qu'elle prépare. Nous pensons que le dialogue entamé avec Mme la Sénatrice n'a pas été vain puisque d'après nos retours, elle a apporté des modifications au texte initial.

3. Projet commun proposé par la FNEP

a. La reconnaissance du contrôle continu au sein des établissements indépendants

Plusieurs pistes à approfondir :

A l'image de ce qui se fait dans les CFA privés, définir une modalité de **reconnaissance du contrôle continu**, soit en envoyant nos élèves dans les lycées voisins avec une correction anonyme, soit avec une reconnaissance de la correction de nos professeurs.

Faire **corriger les copies de nos élèves par le CNED**, comme c'est le cas aujourd'hui pour les élèves scolarisés au CNED qui font leurs DST seuls chez eux.

La FNEP propose d'agir en faveur de la reconnaissance du contrôle continu pour nos élèves.

Cette réforme est redoutée par les établissements indépendants dont il n'est pas fait mention dans le projet annoncé dans la Presse et par le Ministre.

En contrepartie de l'intégration de nos établissements dans le dispositif du baccalauréat nouveau, nos professeurs pourraient être mis à la disposition de l'Éducation nationale, même s'ils sont payés par nos écoles, pour corriger les copies, surveiller le bac et participer aux jurys.

b. La composition du jury du baccalauréat

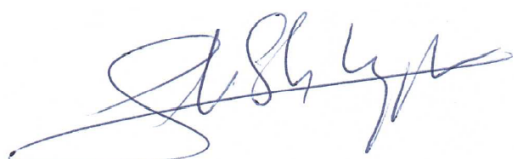
La FNEP souhaite proposer de **diversifier la composition des jurys** du baccalauréat afin qu'ils ne soient plus uniquement composés de professeurs issus d'établissements publics et privés sous contrat.

4. Le discours proposé par la FNEP

- La FNEP doit être regardée comme un allié en rappelant que les établissements remplissent un rôle utile.
- Soutenir les élus dans leur réforme et les convaincre de l'utilité et de la spécificité des établissements de la FNEP pour réussir la mise en œuvre de leur réforme.
- Rappeler que la FNEP regroupe des acteurs économiques qui accueillent des élèves qui se tournent vers nous pour un ensemble de raisons (nombre d'élèves par classe, implication des enseignants, organisation du travail, encadrement, excellence, humanisme, ouverture culturelle, aménagements dys) auxquelles le contrôle continu ne changera rien. Nos établissements constituent une offre complémentaire adaptée aux besoins des élèves et des familles.
- Que l'enseignement privé indépendant dispose des moyens de son existence est la preuve principale que la France respecte la liberté de l'enseignement.

La réunion est levée à 17h.

Suite aux échanges qui ont animé la réunion entre les chefs d'établissements, la FNEP par son Président et au nom de la Commission de l'enseignement secondaire a adressé vendredi 16 février, soit deux jours après notre réunion, ce nouveau courrier que vous trouverez en pièce jointe.



Grégoire Van Steenbrugge
Commission de l'enseignement secondaire
de la FNEP



Paul Andreo
Commission de l'enseignement secondaire
de la FNEP

P.J. Courrier envoyé au Ministre de l'Education nationale le 16 février dernier.
Bulletin d'adhésion à la FNEP